



Daniel Caspary

Membre du Parlement européen
Président du groupe CDU/CSU au sein du Parlement européen

Daniel Caspary MdEP - ASP 14 E101 - 60, Rue Wiertz - B-1047 Bruxelles

Président du Conseil Rhénan
Monsieur Josha Frey MdL
Secrétariat permanent du Conseil Rhénan
Rehfusplatz 11
D-77694 Kehl

Résolutions du Conseil Rhénan du 29 juin 2020

Référence : AE-2020-091

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Bureau du Conseil Rhénan,

Aussi au nom de mes chers collègues Dr Andreas Schwab et Rainer Wieland, je vous remercie de la transmission des résolutions, que nous avons étudiées avec intérêt. Je tiens à prendre position par rapport à ces sujets.

1. Protection de la biodiversité

Je vous remercie de vos suggestions concernant le développement de la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité, que j'intégrerai volontiers dans mon travail. À mon avis, la biodiversité en particulier mérite d'être perçue encore davantage comme un enjeu transfrontalier, pour lequel il faut agir tant au niveau supranational qu'aux niveaux national, régional et local. Je partagerai vos suggestions également avec mon collègue Norbert Lins, qui est chargé de cette question au sein du groupe CDU/CSU au Parlement européen et qui suivra de près l'évolution de la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité mentionnée ci-dessus.

En janvier 2020, le Parlement européen a pris une résolution sur ce sujet que vous trouverez ci-joint ou sous https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2020-0015_FR.html. En mai 2020, la Commission européenne a publié sa communication relative à la Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 intitulé « Ramener la nature dans nos vies » (cf. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1590574123338&uri=CELEX%3A52020DC0380>) qui sera désormais traité au sein de la Commission de l'environnement (ENVI). Mes chers collègues de la commission de l'environnement, ainsi que de la commission de l'agriculture, en particulier, travaillent sans relâche pour que la biodiversité soit considérée comme une priorité majeure. Sur cette question, la Commission européenne et le Parlement européen ont parfois tendance à poursuivre une politique symbolique plutôt que des objectifs réalistes et des mesures fondées sur des faits.

Ainsi, mes collègues et moi-même sommes déterminés à développer la stratégie en faveur de la biodiversité pour faire en sorte qu'une meilleure réglementation, comprenant des outils qui impliquent toutes les parties prenantes, et des mesures pertinentes fondées sur des évaluations d'impact exhaustives plutôt que sur des objectifs rigides comme priorité absolue. Des objectifs trop ambitieux gênent et surchargent souvent ceux qui doivent mettre en œuvre les mesures. Dans le cas de la biodiversité, par exemple, ce sont souvent les agriculteurs, dont les intérêts doivent être écoutés et pris en compte. Des objectifs réalistes, des mesures réellement applicables et des incitations au lieu de sanctions contractuelles, en revanche, ont pour effet de rallier les acteurs et évitent de les faire aller dans des directions opposées.

2. Réalité de vie dans les régions frontalières

Je partage tout à fait votre avis sur le fait que les fermetures de frontières pendant le pic de la pandémie ont constitué une perturbation majeure, en particulier pour les Européens dans les régions frontalières. Là où de nombreux citoyens vivent d'un côté de la frontière et travaillent de l'autre, les niveaux local et régional devraient être beaucoup plus impliqués dans toute situation qui pourrait se présenter. Néanmoins, au début de la pandémie, la fermeture des frontières était une mesure importante et appropriée pour contenir la propagation du virus. Lorsque le taux d'infection était très élevé du côté français en Alsace, mais seulement faible du côté badois, les fermetures de frontières ont contribué de manière importante à ralentir la propagation. Cependant, dès que les taux d'infection ont baissé et ont été comparables des deux côtés de la frontière, mes collègues du groupe du PPE au Parlement européen ont milité pour la fin des contrôles aux frontières.

Dans une lettre adressée à la Présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, le 5 mai 2020, j'ai préconisé de mettre fin aux restrictions après le 15 mai. En outre, ensemble avec d'autres collègues du PPE nous avons insisté sur ces exigences dans un deuxième courrier adressé à la Présidente de la Commission le 12 mai. Avec mes chers collègues Manfred Weber et Rainer Wieland, et avec des députés du PPE des Benelux, d'Italie, de France, de Pologne, de Grèce, de Lituanie, d'Estonie, de Slovaquie, d'Espagne, d'Autriche et de Roumanie, nous avons proposé que l'ouverture des frontières internes soit coordonnée afin de pouvoir contrôler le taux d'infection dans l'UE. Nous avons également demandé la levée des règlements de quarantaine pour les citoyens de l'UE et une coopération étroite entre les autorités sanitaires nationales afin de pouvoir retracer les cas d'infection. Veuillez trouver les deux lettres en annexe.

3. Objectifs de développement durable de l'ONU

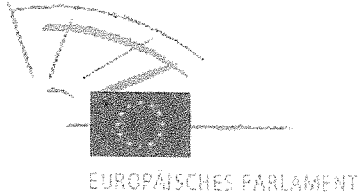
La mise en œuvre des Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 est un sujet important qui nécessite des actions aux niveaux local, régional, européen et global. Je tiens à souligner que je considère le sujet du développement durable également comme un effort social transversal. Il est particulièrement important pour moi que l'accent soit mis non seulement sur la très importante dimension "verte", mais sur toutes les dimensions du développement durable. Pour moi, cela inclut nécessairement les dimensions sociales et économiques, qui sont souvent négligées dans le débat public. Ainsi, je ne peux que soutenir le fait que la nouvelle Commission européenne a fait du développement durable une priorité politique générale de son mandat, afin que tous les processus de travail, les orientations et les stratégies de la Commission contribuent à la promotion des objectifs de développement durable. À ce sujet, je me réjouis également de vous faire parvenir l'étude d'Eurostat (<https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-statistical-books/-/KS-02-20-202>) qui analyse les progrès accomplis par l'UE dans la réalisation des objectifs de développement durable au cours des cinq dernières années.

Si vous avez encore des questions, n'hésitez pas à revenir vers moi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau du Conseil Rhénan, l'expression de mes salutations distinguées.

(signé)

Daniel Caspary



DANIEL CASPARY
TECHNICAL ECONOMIST
MEMBER OF THE EUROPEAN PARLIAMENT

Daniel Caspary MEP - ASP 15E102 - Rue Wiertz - B-1047 Brussels
President of the European Commission
Mrs. Ursula von der Leyen
Rue de la Loi 200
B-1049 Brussels

Abolition of border controls between France and Germany

Our Reference: AE-2020-054

Honourable Commission President,
Dear Mrs. von der Leyen, *dear Ursula,*

French-German cross-border exchange between the two regions Baden-Württemberg and Grand-Est is a cornerstone of societal, economic, cultural development on both sides of the river Rhine. At the same time, being home to the seat of the European Parliament in Strasbourg, the two regions epitomise the ideals the European Union stands for.

Against the backdrop of the Covid-19 pandemic, strict border controls were introduced in March 2020, which heavily jeopardise not only the vital daily cross-border exchange, but also threaten the ideal of European unity. The current measures will expire on 15 May 2020. Commuters crossing the river Rhine for professional reasons and children attending schools in the neighbouring country on a daily basis face severe delays, and families that call both countries home face strong difficulties in seeing each other. Instead of open borders, the river Rhine now symbolically stands for closed borders and border controls.

The current border control measures were initially introduced in order to contain the further spread of the Covid-19 virus. While the region Grand-Est had developed to become a hotspot of the Covid-19 pandemic, case numbers were significantly lower in Baden-Württemberg. The declaration of the region Grand-Est as 'high-risk area' by the German Robert-Koch-Institute legitimised such border controls in my opinion. However, given the facts that 'high-risk areas' are no longer identified as the Covid-19 pandemic has spread across the continent and that infection rates in both regions have stabilised on comparable levels, upholding border controls is no longer justified and hamper joint efforts to control the pandemic. It is also quite strange that Germany upholds border controls to France but not to Belgium where the number of deaths per 100.000 inhabitants is significantly higher.

Covid-19 does not make a halt at national borders. Only common European approaches and solutions across Member States can deliver viable results in fighting the ongoing pandemic. Against this background, I urgently seek you to ensure that the implemented border controls will cease on 15 May 2020.

Kind regards,

Yours Daniel Caspary 20

Constituency
Marktplatz 1
D-76356 Weingarten
phone: +49 7244 947 4370
fax: +49 7244 947 4371

European Parliament
LOW T11 058
Allée du Printemps
F-67070 Strasbourg
phone: +33 388 17 5978

e-mail: daniel@caspary.de

European Parliament
ASP 15E 102, Rue Wiertz
B-1047 Brussels
phone: +32 2 284 5978
fax: +32 2 284 9978

web: www.caspary.de

Office Berlin
Unter den Linden 71-0,61
Reichstag
D-11011 Berlin
phone: +49 30 2277 5032



DANIEL CASPARY

MEMBRE DU PARLEMENT EUROPÉEN
PRÉSIDENT DU GROUPE CDU/CSU AU PARLEMENT EUROPÉEN

Daniel Caspary MPE -ASP 15 E102 -60, Rue Wiertz -B-1047 Bruxelles
À la Présidente de la Commission Européenne
Madame Ursula von der Leyen
Rue de la Loi 200
B-1049 Bruxelles

Suppression des contrôles frontaliers entre les États-membres de l'UE

Notre référence : AE-2020-054

Madame la Présidente,

Parmi les quatre libertés fondamentales de l'Union Européenne, la libre-circulation des personnes s'exprime par l'abolition des contrôles frontaliers entre les États-membres de l'UE. Pour d'innombrables citoyens de l'UE, la circulation transfrontalière fait partie intégrante de leur quotidien professionnel ou privé.

En même temps, en vue de la protection de l'ordre public et de la sécurité nationale, l'Accord de Schengen légitime le principe de contrôles frontaliers entre les États-membres de l'UE, limités dans le temps et clairement justifiés. C'est sur cette base que des contrôles frontaliers ont déjà été effectués de par le passé dans des cas isolés. La situation actuelle au regard de nombreuses frontières internes de l'UE où la liberté fondamentale de libre-circulation des citoyens de l'UE se trouve restreinte du fait de contrôles frontaliers serrés, ne peut cependant se prévaloir d'aucun précédent historique.

Au stade précoce de la pandémie de Covid-19, les contrôles frontaliers étaient appropriés en raison des fortes variations géographiques de la contamination et de la dynamique infectieuse, les contrôles frontaliers dans les États-membres de l'UE étaient appropriés et justifiés. Entretemps cependant, les deux évolutions, parvenues à un niveau semblable à l'échelle de l'UE, sont devenues comparables. Dans les États-membres de l'UE, nous observons dans la lutte contre la pandémie une focalisation de la discussion sur les mesures nationales de déconfinement progressif. Ce qui est égal en substance ne doit pas être traité autrement en substance. Au niveau national, les pas vers une libéralisation doivent aller de pair avec un assouplissement externe comparable au niveau des frontières des États-membres de l'UE, afin de respecter le principe de proportionnalité et de garantir la fiabilité des règlements établis de l'UE.

C'est sur cet arrière-plan que nous appelons la Commission Européenne à veiller à ce que :

- les contrôles frontaliers à toutes les frontières nationales entre les États-membres de l'EU soient supprimés après le 15 mai 2020;
- les règlements en matière de quarantaine pour les citoyens des États-membres de l'UE soient supprimés ;

- une consultation étroite ait lieu pour la libéralisation des mesures nationales de lutte contre la pandémie entre les États-membres de l'UE afin de parvenir à une manière commune et cohérente de procéder à l'échelle de toute l'UE et d'assurer que tous les citoyens de l'UE en bénéficient dans toute la mesure du possible ;
- les États-membres de l'UE développent à l'échelle de l'UE des mesures de restrictions/de confinement claires, strictes et cohérentes en se consultant mutuellement et les mettent en œuvre pour le cas d'une nouvelle flambée locale ou régionale de l'infection (Base de calcul : le rapport entre le nombre de nouvelles contaminations et le chiffre de la population);
- les autorités de santé nationales des États-membres de l'UE concertent leur action à l'échelle européenne dans le domaine du « traçage de contacts » et agissent ensemble ;
- l'application « App Covid-19 » actuellement en développement soit compatible de manière transfrontalière au niveau européen.

La pandémie qui sévit ne s'arrête pas aux frontières nationales. Seules des approches et des solutions européennes communes pourront combattre efficacement la pandémie de Covid-19 tout en veillant à ce que l'Europe sorte plus forte de cette crise qu'elle ne l'était auparavant.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos respectueuses salutations,

Daniel CASPARY (PPE, Allemagne)
 Manfred WEBER (PPE, Allemagne)
 Rainer WIELAND (PPE, Allemagne)
 Christophe HANSEN (PPE, Luxembourg)
 Jeroen LENAERS (PPE, Pays-Bas)
 Antonius MANDERS (PPE, Pays-Bas)
 Vangelis MEIMARAKIS (PPE, Grèce)
 Andrius KUBILIUS (PPE, Lituanie)
 Riho TERRAS (PPE, Estonie)
 Andrzej HALICKI (PPE, Pologne)
 Jan OLBRYCHT (PPE, Pologne)
 Ivan ŠTEFANEC (PPE, Slovaquie)
 Antonio TAJANI (PPE, Italie)
 Herbert DORFMANN (PPE, Italie)
 Esteban GONZÁLEZ PONS (PPE, Espagne)
 Dolors MONTSERRAT (PPE, Espagne)
 Kris PEETERS (PPE, Belgique)
 Pascal ARIMONT (PPE, Belgique)
 Cindy FRANSSSEN (PPE, Belgique)
 Othmar KARAS (PPE, Autriche)
 Siegfried MUREȘAN (PPE, Roumanie)
 François-Xavier BELLAMY (PPE, France)